



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 7 mars 2008

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau du Contrôle de Légalité

Affaire suivie par : Mme TURQUER

Ref : ST

Tel : 04.50.33.64.78

Fax du service : 04.50.33.64.75

Mel : collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

Mmes et MM. les Maires du Département

Mmes et MM. les Présidents des Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale

En communication à :

MM. les Sous-Préfets d'arrondissement

M. le Président de l'Association des Maires, Adjointes et
Conseillers Généraux de Haute-Savoie

CIRCULAIRE N°2008-16

Cette circulaire peut être consultée sur le site Internet :
www.haute-savoie.pref.gouv.fr
à la rubrique "publications" puis "circulaires préfectorales"

Objet : Rappel du régime d'imposition à l'impôt sur le revenu des indemnités de fonction des élus locaux

Je vous informe qu'une circulaire du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique du 31 janvier 2008 relative au rappel du régime d'imposition à l'impôt sur le revenu des indemnités de fonction des élus locaux est en ligne sur le site internet de ce ministère : www.colloc.bercy.gouv.fr et sur le site internet de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : www.dgcl.interieur.gouv.fr sur le lien suivant : [circulaire NOR/BCF/R/08/02469C du 31 janvier 2008](#)

Pour le Préfet,
Le secrétaire général par intérim,

signé : Ivan BOUCHIER